La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel

Rapport annuel 2000-2001

LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Société de développement de la Zone de
commerce international de Montréal à Mirabel.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-19519-5
ISSN : 1499-4712

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

102-01488/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de la Société de développement de la Zone de commerce inter-national de Montréal à Mirabel pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2001.

Ce rapport vous est remis pour dépôt à l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de l'article de la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (1999, c.41).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances

Pauline Marois

Québec, octobre 2001

Madame Pauline Marois
La vice-première ministre et ministre d'État à
l'Économie et aux Finances
12, rue Saint-Louis
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous remettre ci-joint, pour transmission à l'Assemblée nationale, le premier rapport annuel de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2001.

Ce rapport a été préparé conformément aux dispositions de l'article de la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (1999, c.41).

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général,

Jean Teasdale

Mirabel, juillet 2001

Table des matières

Chapitre 1
Présentation générale de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel 9

Sa création 9

Sa mission 9

Son organisation 9

Son conseil d'administration 10

Ses programmes 10

Ses ressources humaines et financières 10

Chapitre 2
Mandats et principales réalisations 12

1.1 Son mandat 12

1.2 Ses réalisations 12

Projets d'investissement 12

Entente 12

Communications 13

Activités de promotion et prospection 13

Plan stratégique 13

Chapitre 3
Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2001 17

Chapitre 1
Présentation générale de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel

Sa création

C'est le 30 mars 2000, avec l'entrée en vigueur des articles de la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel (1999, c.41) adoptée en octobre 1999, que la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel a été mise sur pied.

Sa mission

En vertu de sa loi constitutive, la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel a pour mission de (article 3) :

« favoriser la mise en valeur des infrastructures aéroportuaires et para-aéroportuaires de Mirabel pour le développement et l'exploitation de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, afin de contribuer à la croissance économique de la région de Mirabel, de la grande région de Montréal et de l'ensemble du Québec. »

Son organisation

La loi constitutive de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel prévoit que celle-ci est administrée par un conseil d'administration composé de onze membres, dont un directeur général, nommés par le gouvernement. Le mandat du directeur général est d'une durée d'au plus cinq ans, celui des autres membres est d'une durée d'au plus trois ans (article 17).

L'organigramme de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel au 31 mars 2001 tel que présenté à la page 15 prévoit un effectif total de neuf employés. Le directeur général, un premier directeur et 3 directeurs forment l'équipe d'encadrement. Quatre autres employés assurent le soutien technique et administratif.

Voici le sommaire descriptif des postes d'encadrement :

— le directeur général

Il gère l'ensemble des activités de la Société. Il coordonne les travaux de la Société avec ceux des deux comités et du bureau d'Emploi-Québec présent sur le site. Il coordonne également l'intervention de tous les partenaires externes afin d'intégrer leurs analyses à celles que la Société préparera. Il est responsable de faire acheminer les dossiers et de les transmettre au ministre des Finances pour attestation.

— le secrétaire de la Société et premier directeur, administration et services aux entreprises

Il coordonne l'activité administrative de la Société, la gestion des achats, les relations avec les instances gouvernementales, les relations avec les institutions financières, les gestionnaires et les professionnels. Il est également responsable de l'analyse des projets d'investissements, reçoit l'entreprise avec sa demande formelle, analyse et complète le dossier, présente ses recommandations et s'assure du suivi. Il assiste le directeur général dans ses fonctions et est fondé de pouvoir en l'absence du directeur général. Il agit également comme secrétaire de la Société au conseil d'administration.

— le directeur, promotion et prospection (Amériques)

Le titulaire est responsable d'identifier, de prendre contact avec les dirigeants d'entreprises et d'organismes sur le territoire des Amériques et de les rencontrer afin de les inciter à réaliser des projets d'investissements dans la Zone de commerce international de Mirabel. Il collabore à la planification et à la mise en œuvre des stratégies d'intervention et du programme des actions de développement à mener sur son territoire. Il analyse le potentiel d'investissements des sociétés identifiées sur le territoire assigné. Il développe et maintient un réseau de contacts sur son territoire. Il travaille en étroite collaboration avec le directeur général dans l'analyse des informations recueillies pour chacun des projets d'investissements. Il participe aux diverses étapes de réalisation d'un projet d'investissement et au suivi des dossiers sur son territoire.

— le directeur, promotion et prospection (outre-mer)

Il a les mêmes responsabilités que le titulaire précédent, mais ses activités de développement s'exercent sur le territoire outre-mer.

— le directeur, communications et affaires corporatives

Il est responsable des communications, des relations publiques et de la communauté locale, de la publicité, des brochures corporatives et de marketing. Il est également responsable de l'accueil et du service après-vente. Il structure et supervise le service de recherche.

— l'agent de développement

Sous la responsabilité du directeur des communications et des affaires publiques, il effectue la recherche sur les entreprises intéressées à s'établir dans la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel; il se tient à jour (veille stratégique) dans les secteurs sous sa responsabilité; il prépare l'accueil des entreprises en coordination avec les partenaires de la Zone; il assiste le directeur communications et affaires corporatives dans des opérations de presse et de relations publiques.

Son conseil d'administration

Les principaux mandats du conseil d'administration sont les suivants :

— élaborer les grandes orientations stratégiques de la Société afin d'en assurer le développement. À cet effet, il doit présenter au gouvernement un plan triennal de développement. Il doit aussi déposer annuellement un budget, y compris un budget d'immobilisation, de même que des états financiers annuels;

— favoriser l'établissement de réseaux avec les acteurs locaux, les représentants du milieu des affaires et les acteurs québécois chargés de la promotion et de l'accueil des investisseurs étrangers.

Ses programmes

Les mesures d'aide prévues dans le cadre du programme de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, sont celles prévues aux budgets du gouvernement 1999-2000 et 2000-2001 ainsi qu'au bulletin d'information 2000-4 du ministère des Finances qui permettent à des entreprises admissibles de bénéficier d'une aide fiscale et financière pour leur implantation et leur exploitation. Une description complète des programmes d'aide fiscale et financière est présentée en page 11. Les secteurs d'activités admissibles sont :

— Entretien et réparation d'aéronefs, d'appareils de navigation et d'équipements de service au sol

— Formation complémentaire en aviation

— Logistique internationale (approvisionnement, distribution et services à valeur ajoutée)

— Fabrication légère

Aussi, les articles 7 et 8 de la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel stipule que : « Le gouvernement peut élaborer tout programme d'aide financière pour favoriser le développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel dont l'administration est assurée par la Société. Le gouvernement peut également confier à la Société l'administration de tout autre programme de soutien au développement qu'il indique. Le gouvernement peut, lorsqu'un projet de développement dans la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel présente un intérêt économique important pour le Québec, confier à la Société le mandat d'accorder et d'administrer l'aide qu'il définit pour en favoriser la réalisation. Le mandat peut autoriser la Société à fixer les conditions et les modalités de l'aide. »

Ses ressources humaines et financières

Pour l'exercice financier 2001-2002, la Société disposait de neuf postes réguliers autorisés. Son budget s'élevait à 1,2 M $ provenant de la subvention de 5,0 M $ prise à même les crédits budgétaires prévus au programme 07 du portefeuille Finances pour l'année financière 1999-2000.

AIDE FISCALE ET FINANCIÈRE

Congés fiscaux	**Forme d'aide**	**Période couverte**
Impôt sur le revenu	Exemption	Jusqu'au 31 décembre 2010
Taxe sur le capital	Exemption	Jusqu'au 31 décembre 2010
Cotisations d'employeurs au Fonds des services de santé	Exemption	Jusqu'au 31 décembre 2010
Impôt sur le revenu pour les spécialistes étrangers	Exemption	5 ans
Crédits d'impôt remboursables	**Forme d'aide**	**Période couverte**
Acquisition ou location de biens d'équipement admissibles (immobilisation amortissable)	25 % de la valeur	Jusqu'au 31 décembre 2010
Salaire des employés admissibles (excluant les entreprises de fabrication légère)	40 % des salaires (maximum 15 000 $/an, par employé)	Jusqu'au 31 décembre 2001
	30 % des salaires (maximum 12 000 $/an, par employé)	1er janvier 2002 au 31 décembre 2004
	20 % des salaires (maximum 8000 $/an, par employé)	1er janvier 2005 au 31 décembre 2010
Construction de bâtiments	25 % de la valeur	Jusqu'au 31 décembre 2010
Honoraires des courtiers en douanes	40 % des honoraires (maximum 30 000 $/an, par entreprise)	Jusqu'au 31 décembre 2001
	30 % des honoraires (maximum 24 000 $/an, par entreprise)	1er janvier 2002 au 31 décembre 2004
	20 % des honoraires (maximum 16 000 $/an, par entreprise)	1er janvier 2005 au 31 décembre 2010
Aide financière	**Forme d'aide**	**Période couverte**
Financement des paiements de taxes remboursables	Garantie de prêt et congé d'intérêt	Jusqu'au 31 décembre 2010
Financement provisoire des crédits d'impôt remboursables	Garantie de prêt	Jusqu'au 31 décembre 2010
Étude de faisabilité	Remboursement jusqu'à 50 % des coûts (maximum 100 000 $)	Jusqu'au 31 décembre 2010
Recrutement, formation de la main- d'œuvre et aide à la gestion des ressources humaines	Emploi-Québec assume une partie des coûts (maximum 50 %)	Jusqu'au 31 décembre 2010

Chapitre 2
Mandats et principales réalisations

1.1 Son mandat

Le gouvernement du Québec a confié à la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, dans le cadre du budget 1999-2000, les six mandats suivants :

— Guichet unique multiservices

La Société agit comme guichet unique auquel les entreprises peuvent s'adresser pour obtenir des renseignements ou une assistance technique et financière dans le cadre des projets d'investissement qu'elles voudraient y réaliser.

— Promotion et prospection

La Société a la responsabilité de promouvoir et d'accroître la visibilité de la zone de commerce auprès d'investisseurs potentiels. Elle se concerte étroitement avec ses partenaires afin de faire en sorte que les démarches et les interventions de promotion que chacun entreprendra soient coordonnées et complémentaires.

— Gestion intégrée des propositions d'investissement

La Société coordonne le processus d'implantation des entreprises dans la zone. Elle a la responsabilité de recevoir les propositions des entreprises, de recueillir auprès de celles-ci toutes les informations requises.

— Recommandations au ministre des Finances quant à l'attestation d'admissibilité des projets

La Société a également la responsabilité de soumettre au ministre des Finances des recommandations quant à l'admissibilité des projets aux diverses mesures du programme, notamment celles relatives à l'exonération fiscale, aux crédits d'impôt et aux mesures d'aide à l'investissement.

— Planification de l'aménagement du territoire

En collaboration avec ses partenaires, la Société veille à ce que le développement de la zone soit harmonieux et homogène.

— Conseiller la ministre des Finances sur le développement de la zone

La Société peut également conseiller la ministre des Finances sur toute action qu'elle jugera utile au développement de la zone de commerce international.

1.2 Ses réalisations

La Société a emménagé dans ses nouveaux locaux, à l'Aéroport international de Montréal à Mirabel, en septembre 2000. À cette occasion, la Société a inauguré ses bureaux en y conviant plus d'une centaine de personnes. Elle a par la suite complété l'embauche de son équipe de travail.

Projets d'investissement

L'objectif de la Société de développement est de favoriser l'implantation d'entreprises dans la zone aéroportuaire de Mirabel.

Au cours de l'année, la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel a concrétisé des projets d'implantation totalisant des investissements de 215 millions de dollars qui contribueront à la création de 1975 emplois dans la zone aéroportuaire de Mirabel.

Bombardier Aéronautique réalisera un investissement de 170 millions de dollars qui créera 1700 emplois. Bombardier Aéronautique implantera une nouvelle usine destinée à la fabrication et à l'assemblage d'avions régionaux, le CRJ900 de 90 places et le CRJ700 de 70 places.

Technicolor Worldwide Film Group, une entreprise californienne, investira 45 millions de dollars et créera 275 emplois pour l'implantation d'un laboratoire de 125 000 pieds carrés dédié à la reproduction d'œuvres cinématographiques américaines qui seront distribuées dans les salles de projection en Amérique du Nord et en Europe.

Mentionnons aussi que les entreprises Oplogistik et JoyKhan, tous deux dans le secteur de la logistique internationale, ont bénéficié des mesures d'aide dans le cadre du programme de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

Entente

La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel a conclu une entente avec Emploi-Québec qui stipule que : Emploi-Québec a la responsabilité d'offrir, dans le cadre des Programmes et des mesures dont l'administration lui est confiée, une assistance technique et de l'aide financière pour la formation, le recrutement et

la gestion des ressources humaines à l'intention des entreprises admissibles qui sont établies dans la Zone de commerce international ou qui désirent s'y établir. Emploi-Québec devra assurer en outre un service d'information et de liaison avec l'ensemble des services gouvernementaux, tant québécois que canadiens, offerts aux entreprises dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi. Cette assistance s'adressera à toutes les entreprises, petites, moyennes ou grandes, qu'elles soient en phase d'implantation ou de développement.

Communications

Dans le but de faire connaître les activités de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel et de soutenir les activités de promotion et de prospection à l'étranger, la Société a réalisé divers outils promotionnels. Parmi ces réalisations, mentionnons la production de brochures corporatives et de fiches thématiques sur l'aide fiscale et financière, l'aéronautique, la maintenance, la réparation et la révision d'aéronefs, la logistique internationale et la gestion des ressources humaines. La Société a aussi réalisé un nouveau site Internet qui permet aux investisseurs et aux consultants d'obtenir des renseignements sur ses services, son programme d'aide fiscale et financière, les secteurs d'activités admissibles, les avantages concurrentiels ainsi que les infrastructures aéroportuaires. Dans le but de positionner la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel auprès de notre clientèle d'affaires, un nouveau logo « zonemirabel.com » a été créé. En matière de communication dans les médias, la zone a conçu un message publicitaire publié dans les revues suivantes: Site Selection, numéro spécial sur le Québec au mois de novembre 2000, Corporate Location, spécial Québec dans l'édition du mois de janvier/février 2001 et Regard Économique au mois de mars 2001.

Dans le cadre de son mandat de promotion et de prospection, la Société a commandé plusieurs études dans des secteurs stratégiques tels que la fabrication légère et le secteur aéronautique. La Société a aussi participé à des activités locales comme celles de la Chambre de commerce de Saint-Jérôme et de la Chambre de commerce de Mirabel et, à cette occasion, le directeur général a présenté les activités de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel à la communauté d'affaires.

Activités de promotion et de prospection

Conformément à son mandat, la Société a la responsabilité de promouvoir auprès des investisseurs et des consultants en localisation les avantages concurrentiels de s'implanter dans la zone de commerce international de Mirabel. Les activités de promotion et de prospection sont concentrées principalement dans les secteurs d'activités tels que l'aéronautique, l'entretien et la réparation d'aéronefs, la formation complémentaire en aviation, la logistique internationale et la fabrication légère. Dans le cadre de ses activités de promotion et de prospection, la Société a participé à plusieurs évènements d'envergure internationale, dans des secteurs ciblés, en collaboration avec ses partenaires institutionnels. Parmi ces événements, mentionnons le Salon aéronautique de Farnborough, en Angleterre qui a eu lieu du 24 au 30 juillet 2000. Ce Salon est l'un des plus importants pour l'industrie aéronautique internationale et il réunit 1287 exposants et 170 000 visiteurs. La Société a aussi participé au congrès de « l'International Development Research Council (IDRC) » qui s'est tenu à Orlando du 4 au 8 novembre 2000 et pendant lequel une soirée de prestige du Québec a été organisée pour les membres de l'association. L'IDRC réunit les professionnels du domaine de l'immobilier au plan international. De plus, la Société a participé à un programme de rencontres avec des dirigeants d'entreprises dans le cadre du Sommet économique de Davos qui avait lieu du 25 au 30 janvier 2001. En collaboration avec Montréal International, la Société a également participé en tant qu'exposant au Marché International de l'Immobilier (MIPIM), à Cannes du 14 au 17 mars 2001, qui réunissait 115 146 participants et 1985 exposants.

Au mois d'octobre 2000, la Société a pris part au « Montreal Aerospace Dealmaker 2000 » organisé par le Consulat général des États-Unis à Montréal en y donnant une présentation à près d'une cinquantaine d'entreprises américaines du secteur aéronautique.

Dans le cadre de voyages de reconnaissance aux États-Unis, des rencontres ont été organisées avec des membres des délégations du Québec à New York et à Boston ainsi qu'avec le Consulat général du Canada. En Europe, lors de voyages de prospection, une quinzaine d'entreprises ont également été rencontrées de même que les délégations du Québec à Paris, Bruxelles et Londres, l'ambassade du Canada à Bruxelles et Investissement Québec à Paris.

Plan stratégique

Au cours du dernier trimestre, la Société a travaillé à l'élaboration d'un plan stratégique pour 2001-2004 qui devrait être terminé au début de la prochaine année. Ce plan d'affaires stratégique vise essentiellement à faire connaître notre mission et les mandats qui nous ont été confiés par la ministre des Finances. Il indique également les axes d'intervention privilégiés et les moyens mis en place depuis le début des activités de la Zone pour réaliser les mandats. Enfin, il précise les objectifs triennaux quantifiés ainsi que les mesures de performance s'y rattachant.

Dans une perspective triennale (2001-2004), nous évoquerons le cadre stratégique et les orientations de notre société qui définissent les approches dans les secteurs de l'aéronautique, de l'entretien d'aéronefs, de formation en aéronautique, de logistique internationale et de fabrication légère.

Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel

Québec

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

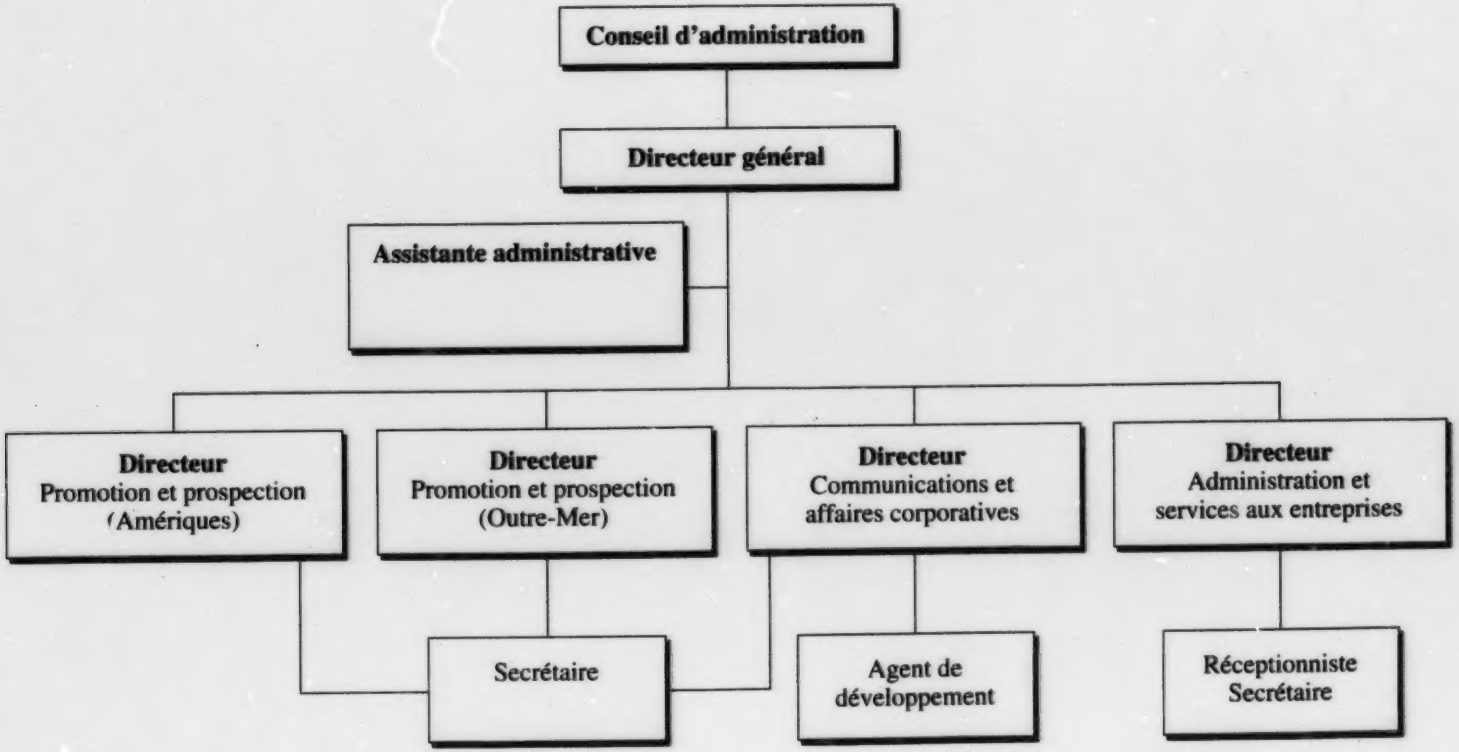

En vigueur au 31 mars 2001.

Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel

(note 1)

États financiers
de l'exercice terminé
Le 31 mars 2001

Chapitre 3
Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2000

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le secrétaire de la Société et premier directeur de l'administration et services aux entreprises

Daniel Laplante

Le directeur général

Jean Teasdale

Mirabel, le 21 juin 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel au 31 mars 2001 et l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le vérificateur général du Québec,

Guy Breton, FCA

Québec, le 21 juin 2001

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL

REVENUS ET DÉPENSES ET EXÉDENT DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

REVENUS	
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	5 000 000 $
Revenus d'intérêts	238 507
	5 238 507
DÉPENSES	
Frais d'exploitation et d'administration (note 3)	657 496
Traitements et avantages sociaux	510 605
Amortissement des immobilisations	62 593
	1 230 694
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES ET EXCÉDENT À LA FIN	4 007 813 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL

BILAN
AU 31 MARS 2001

ACTIF

À court terme

Encaisse	437 143 $
Placement temporaire (5,27 %, au coût)	3 273 534
Intérêts courus	25 073
Frais payés d'avance	13 054
	3 748 804
Immobilisations (note 4)	446 997
	4 195 801 $

PASSIF

À court terme

Créditeurs et frais courus	125 216 $
Créditeurs et frais courus-apparentés	62 772
	187 988
EXCÉDENT	4 007 813
	4 195 801 $

ENGAGEMENT (note 5)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éric Hubar Meunier

Jean Teasdale

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DE COMMERCE INTERNATIONAL DE MONTRÉAL À MIRABEL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2001

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel est une personne morale mandataire de l'État constituée et régie par la *Loi sur la société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel* (1999, c.41).
Elle a commencé ses opérations le 1er avril 2000.

Elle a pour mission de favoriser la mise en valeur des infrastructures aéroportuaires et para-aéroportuaires de Mirabel par le développement et l'exploitation de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, afin de contribuer à la croissance économique de la région de Mirabel, de la grande région de Montréal et de l'ensemble du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile selon les taux suivants :

Logiciels, matériel et développement informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau et équipement	20 %
Améliorations locatives	20 %

3. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2001
Loyers	33 235 $
Déplacements, représentation, publicité et promotion	301 055
Honoraires professionnels	269 667
Frais de bureau et d'administration	53 539
	657 496 $

4. IMMOBILISATIONS

	2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Nette
Logiciels, matériel et développement informatique	54 140 $	3 514 $	50 626 $
Mobilier de bureau et équipement	35 615	10 098	25 517
Amélioration locatives	419 835	48 981	370 854
Total	509 590 $	62 593 $	446 997 $

5. ENGAGEMENT

La Société est engagée par un bail conclu avec la Société immobilière du Québec, échéant en août 2005, pour la location de locaux administratifs.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2002	51 958 $
2003	51 958
2004	51 958
2005	51 958
2006	21 651
	229 483 $

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société a bénéficié de prêts d'employés de la part d'organismes gouvernementaux. La juste valeur de ces services, d'une part reçus gratuitement représente 88 053 $ et d'autre part celle assumée par la Société, représente 69 699 $.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.